

7 août 2023

Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 décembre 2022 au 10 juin 2023

Elite Insurance Company Limited – (en Administration)

**La Cour suprême de Gibraltar
Dossier n 2019/COMP/002**



Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport	5
Montant que les Créanciers peuvent recevoir	5
Progrès depuis notre dernier rapport	6
Gestion de la liquidation	6
Mises à jour du portefeuille	6
Recouvrement d'actifs	7
Impôt sur les sociétés, IPT et TVA	8
Engagement des parties prenantes	8
Clôture	9
Autres informations	9
Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes	10
Annexe A : Recettes et paiements	11
Annexe B : Dépenses	12
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	13
Nos heures et nos taux horaires moyens	13
Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires	14
Notre travail au cours de la Période	15
Nos travaux à venir	18
Paiements aux associés	19
Dépenses	19
Nos relations	20
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	20
Annexe D : Autres informations	21

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante www.pwc.co.uk/elite-insurance

Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
Administration	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
ATE	Assurance a posteriori
Cédants	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
Cour	La Cour suprême de Gibraltar
Co-Administrateurs/nous/notre / Cabinet	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
Créanciers	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis dans leur ensemble
Créanciers de l'assurance directe	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
Créanciers garantis	Créanciers dont la dette est garantie
Créanciers non garantis	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
Créanciers privilégiés	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar.
DA ATE	Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Assurance a posteriori
DO	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
FCA	Financial Conduct Authority (Autorité de conduite financière du Royaume-Uni)
FGAO	Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime d'indemnisation français pour les assurances dommages obligatoires)
FSICR	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
FSCS	Régime d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni
GAF	Fonds auxiliaire grec
GFSC	Commission des services financiers de Gibraltar
GIA11	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
GIR14	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
ICF	Fonds de garantie des assurances irlandais
IPT	Taxe sur les primes d'assurance
Passif cumulé	Passif approuvé avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée
Période	Du 11 décembre 2022 au 10 juin 2023
Propositions	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
PwC	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
Quest	Quest Consulting (London) Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)
RB ATE	Basé sur les taux (« Rate based ») - Assurance a posteriori
RCD	Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction
SCA	Irish State Claims Agency
Société/Elite	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
Site web de la société	www.pwc.co.uk/elite-insurance
UE	Union européenne
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmans en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société. Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique. Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés à l'adresse www.pwc.co.uk/elite-insurance. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmans de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmans est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites www.pwc.co.uk et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP UK est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP UK est sis 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP UK est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

Messages clés

Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du septième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter ce rapport en même temps que nos propositions, qui restent disponibles sur le Site Web de la Société. Les informations contenues dans le présent rapport ou dans les rapports d'étape précédents ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur le site web de la société.

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk ou +44 (0) 207 129 8147

France : Elite-insurance.fr@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8661

Italie : Elite-insurance.it@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Comme Elite est un cas complexe, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les estimations présentées dans ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis, à l'exception des Créanciers privilégiés et Créanciers garantis, en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée dans la rubrique Créanciers de l'assurance directe.

Les Co-Administrateurs demeurent dans l'incapacité de fournir aux Créanciers de l'assurance directe une estimation fiable du résultat probable. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, le résultat final dépendra d'un certain nombre de facteurs variables qui présentent une incertitude considérable. Bien que notre stratégie d'Administration vise à réduire cette incertitude et à maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible, sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe récupèrent l'ensemble de leur mise, à moins d'être correctement couverts par un régime d'indemnisation approprié. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

Gestion de la liquidation

Fonctionnement

Quest reste le point de contact initial pour la grande majorité des Créanciers. Elite et Quest ont convenu d'une prolongation de l'accord en vertu duquel Quest agit en tant que Gestionnaire de la liquidation d'Elite pendant au moins deux années supplémentaires. Un sous-traitant spécialisé, ACS Solutions, a continué à traiter les créances de construction françaises par l'intermédiaire de polices établies par un certain nombre de souscripteurs spécifiques.

Au cours de la Période, plus de 2 100 créances ont été ajustées et clôturées, représentant une valeur d'environ 12,1 millions GBP (frais et indemnisation inclus). Nous continuons à superviser les processus de réclamations d'Elite administrés par Quest, et traitons directement les réclamations des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Au cours de la Période, 18 nouvelles réclamations ont été reçues et 12 réclamations ont été résolues.

Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activité d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous :

France

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Le FGAO a précédemment confirmé que les bénéficiaires des polices DO en vigueur à compter du 1er juillet 2018 dont les sinistres étaient survenus avant le 15 septembre 2020 bénéficieraient rétroactivement du régime d'indemnisation. Des informations supplémentaires concernant la clause de non-responsabilité sont disponibles sur le site web de la Société.

Les Co-Administrateurs ont continué à contacter les titulaires de police dont les créances avaient été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. Le FGAO fournit une indemnisation à 90 % pour les créances éligibles introduites dans le cadre de la garantie obligatoire des polices DO concernant les dommages subis pendant la durée de validité de la police d'assurance. Au cours de la Période, le FGAO a versé 128 000 EUR concernant 19 créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 134 000 EUR pour les 20 créances admissibles.

Les Co-Administrateurs continuent de travailler en liaison avec le FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances étaient apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020.

Les bénéficiaires de polices DO non éligibles à une indemnisation du FGAO sont en droit d'intenter une action à l'encontre d'Elite pour les dommages résultant de la clause de non-responsabilité. Les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs réclamations auprès de leur assureur RCD.

Grèce

Quest continue de travailler en liaison avec le GAF, qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels causés entièrement ou partiellement par les titulaires de police automobile éligibles d'Elite. Au cours de la période, cinq réclamations éligibles d'un montant total de 44 000 EUR ont été soumises au GAF pour paiement. Le GAF n'a pas encore confirmé quand les paiements seront effectués aux bénéficiaires. Une deuxième soumission devrait être effectuée au Q3 2023.

Irlande

La SCA continue de conclure que le statut Elite ne permet pas de demander des paiements auprès de l'ICF. D'autres correspondances ont été échangées avec la SCA concernant les raisons de leur conclusion et nous restons en dialogue.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

Italie

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

Espagne

Les notifications de réclamations reçues par la succursale espagnole d'Elite restent en cours d'examen, car nous attendons des détails pour faciliter le traitement de ces réclamations. Depuis la fin de la Période, il a été déterminé qu'il n'y a aucun dossier disponible pour le recouvrement auprès de l'un des deux titulaires de couverture et, par conséquent, les Co-Administrateurs dépendent uniquement des demandeurs pour fournir des preuves justificatives complètes concernant ces réclamations.

Royaume-Uni

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur l'éligibilité sur le site web du FSCS à l'adresse fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules.

Au cours de la Période, le FSCS a versé 1,2 million GBP concernant 44 créances admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à environ 21,4 millions GBP concernant 3 317 créances. Les Co-Administrateurs continuent à assurer la liaison avec le FSCS, le cas échéant, dans l'intérêt de tous les créanciers protégés.

Garantie construction

Comme indiqué précédemment, le contentieux contre le souscripteur de ce livre a été conclu. Elite poursuit son action à l'encontre du Représentant désigné des courtiers mandataires dans le cadre de cette affaire.

Recouvrement d'actifs

Commutation

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont envisagé un accord proposé concernant certains actifs soumis à la commutation. Suite à une évaluation et à une négociation plus approfondies, un accord a été conclu, entraînant le recouvrement de fonds supplémentaires dus à Elite.

Un examen plus approfondi dans le cadre de la commutation peut encore être accepté par Elite, et toute évolution sera indiquée dans les prochains rapports d'étape.

Réassurance

Nous avons continué à travailler en liaison avec les réassureurs et les courtiers en réassurance en relation avec un certain nombre d'accords de réassurance afin d'assurer le traitement et la collecte continus des recouvrements. Nous avons également poursuivi nos discussions avec un certain nombre de réassureurs pour évaluer leur volonté de rechercher une conclusion précoce de la commutation de certains accords de réassurance. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux sur la période de 262 000 GBP.

Exclusion DA ATE et recouvrements RB ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020, à l'exception de deux polices ATE.

Suite au règlement de l'une des deux polices retenues, Elite et le réassureur impliqué dans l'affaire continuent de poursuivre la prime due à Elite.

Nous continuons à surveiller la deuxième police RB ATE retenue, dans le cadre de laquelle Elite a transféré son exposition tout en conservant un droit à une part sur toute prime future. Au milieu de 2022, la Haute Cour a statué en faveur de l'assuré. Par ailleurs, l'affaire a fait l'objet d'un appel et l'appel a été une deuxième fois en faveur de l'assuré. Les défendeurs ont demandé l'autorisation de faire appel devant la Cour suprême en Angleterre et nous continuons à assurer la liaison avec les courtiers d'assurance pour nous tenir au courant des développements.

Recouvrements généraux

Elite a continué d'engager des procédures de recouvrement dans plusieurs juridictions européennes, et a recouvré 49 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 45 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 88 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 2,7 millions EUR et 780 000 GBP.

Les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs efforts consistant à récupérer les fonds détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Le liquidateur de l'ancien souscripteur a contesté la demande de restitution des fonds et a demandé aux Tribunaux français leur mainlevée en mars 2023. Elite a réussi à défendre la demande. Par la suite, le liquidateur a fait appel de la décision et est tenu de déposer ses arguments d'ici septembre 2023. Il est actuellement prévu qu'une décision de recours soit susceptible d'être entendue au

cours du premier semestre 2024.

Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

Gestion de la trésorerie

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds pour un montant de 34,8 millions GBP, 5,2 millions EUR et 1 700 NZD, la majorité des fonds étant investis dans des dépôts du marché monétaire. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les taux pour veiller à ce que les fonds soient investis de manière à maximiser les intérêts gagnés, tout en restant conformes aux politiques de gestion de trésorerie de la Société couvrant des questions telles que le risque de crédit de contrepartie et la diversification. Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 653 000 GBP.

Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Co-Administrateurs ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment à Gibraltar, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons envoyé les déclarations d'IPT post-nomination au Royaume-Uni et les déclarations d'impôt sur les sociétés post-nomination en Italie et en Espagne.

Comme indiqué précédemment, les conseillers fiscaux des Co-Administrateurs ont finalisé une analyse de haut niveau concernant les implications fiscales de la fermeture des succursales et de la liquidation des affaires de la Société. Les procédures de clôture relatives à certaines juridictions ont été acceptées, et leur mise en œuvre est en cours. Des informations supplémentaires sont incluses dans la section Clôture ci-dessous.

Nous continuons à surveiller les activités post-nomination dans toutes les juridictions, afin d'assurer la conformité de la Société avec le régime de déclaration obligatoire de l'UE.

Engagement des parties prenantes

Les Co-Administrateurs continuent de tenir informées en temps opportun les principales parties prenantes concernant les progrès réalisés, et encouragent les Créanciers à consulter les mises à jour du Site Web de la Société.

Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons de nous engager avec la GFSC et de coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration ainsi que sur les problématiques qui se posent en matière de rapports réglementaires.

Italie

Comme l'exige l'Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni (réglementateur italien de l'assurance), un rapport annuel fournissant des mises à jour sur les réclamations italiennes d'Elite et les progrès de l'administration a été achevé avec succès avant la date limite du 31 mars 2023.

Comité des Créanciers

Le sous-comité des honoraires s'est réuni le 2 mars 2023, où un examen de 2022 a été entrepris, ainsi que les coûts pour la période du 1er juillet au 31 décembre. Une mise à jour sur les principaux domaines d'intérêt pour 2023 a également été fournie avec un budget pour la même période.

Outre les réunions officielles, nous continuons d'échanger le cas échéant, avec des membres du Comité des Créanciers pour discuter des problématiques clés. La prochaine réunion du Comité des Créanciers devrait se tenir au cours du deuxième semestre 2023.

Nous remercions les membres du Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

Clôture

Mécanisme de sortie

L'objectif de l'Administration est d'obtenir un meilleur résultat pour les créanciers de la Société dans leur ensemble que si la Société était liquidée (sans avoir été sous administration au préalable). Au cours de la période, les Co-Administrateurs ont envisagé le mécanisme de sortie approprié pour maximiser les rendements aux Créanciers dès que possible et estiment qu'un plan d'arrangement serait le meilleur mécanisme pour atteindre l'objectif de l'Administration.

Des détails supplémentaires seront partagés avec les créanciers lorsqu'ils seront disponibles.

Fermetures de succursales

Les étapes nécessaires à la fermeture de la succursale en Espagne ont été achevées le 21 février 2023. Cela a été notifié à l'administration fiscale espagnole le 21 mars 2023 par la soumission du formulaire 036. Nous progressons avec la finalisation des soumissions financières de clôture requises.

Nous poursuivons le processus juridique, fiscal et réglementaire pour achever la fermeture de la succursale Elite en Italie. Nous effectuons une analyse des implications fiscales de la clôture.

Autres informations

Communication

Les Co-Administrateurs continuent d'utiliser le Site web de la Société en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site Web de la Société sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du Site Web de la Société sont disponibles en français et en italien, et nous continuons de traduire les documents clés dans ces langues.

Le Site Web de la Société est régulièrement mis à jour avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 2 138 visites sur le Site web de la Société. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

Conduite des directeurs et enquêtes

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs discussions et leur enquête pour comprendre les événements qui ont conduit à l'Administration de la Société et toute autre information importante les concernant. Veuillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, bien que nous nous soyons acquittés de nos obligations conformément à la GIA11.

Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu des recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'Administration.

Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Co-Administrateurs continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions relatives aux honoraires approuvés.

Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ; et
- Développer le plan d'arrangement proposé afin que les créances des Créanciers puissent être acceptées et payées le plus rapidement possible. Lorsque le plan de documentation de l'accord sera finalisé avec les parties prenantes concernées et disponible, nous le partagerons avec les Créanciers par courrier ou par e-mail, le cas échéant, et par publication sur le Site Web de la Société.

Le prochain rapport destiné aux créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse uk_elite@pwc.com

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société
Edgar Lavarello
Co-Administrateur

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site Web pwc.co.uk, ou en contactant les Administrateurs.

Annexe A : Recettes et paiements

Au 10 juin 2023					Mouvements du 11 décembre 2022 au 10 juin 2023 (équivalent GBP)	Au 10 décembre 2022 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 juin 2023	Au 10 décembre 2022 (équivalent GBP)
Notes	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2023 Total (équivalent GBP)			
Recettes (non facturées)							
Trésorerie à la banque	12 237 028	5 612 089	0	17 035 736	0	17 035 736	17 048 490
Recouvrement des créances	780 024	2 711 882	0	3 098 863	168 364	2 930 499	2 936 448
Intérêt	993 225	32 646	1 739	1 021 987	653 006	368 980	369 039
Investissements et actions	979 711	17 375	0	994 567	0	994 567	994 607
Prime brute - Prime ATE	2 469 656	4 845	0	2 473 799	4 416	2 469 384	2 469 395
Dettes et remboursements divers	1 15 988	10 000	0	24 538	-45 725	70 263	70 274
Impôts/Assurance/Autres remboursements	2 0	0	0	0	-333 974	333 974	334 861
Recouvrements d'assurance	1 1 321 933	107 846	0	1 414 148	490 879	923 269	923 507
Recouvrements de réassurance	42 169 099	76 328	0	42 234 365	261 540	41 972 824	41 972 998
Total des recettes	60 966 664	8 573 011	1 739	68 298 003	1 198 506	67 099 496	67 119 619
Paiements							
Honoraires des Titulaires d'une fonction	13 294 654	0	0	13 294 654	2 402 751	10 891 903	10 891 903
Frais des Titulaires d'une fonction	9 304	0	0	9 304	821	8 483	8 483
Honoraires des Titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	0	0	282 910	0	282 910	282 910
Frais des Titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	0	0	2 225	0	2 225	2 225
Services liés à la liquidation	3 907 142	0	0	3 907 142	381 795	3 525 348	3 525 348
Frais de gestion des créances	641 689	1 472 670	0	1 900 919	138 530	1 762 389	1 765 456
Frais professionnels	74 117	379 077	0	398 252	86 978	311 274	311 942
Impression, papeterie et affranchissement	202 438	25 439	0	224 190	5 334	218 856	218 913
Frais et dépenses juridiques	3 6 370 656	1 378 838	0	7 549 654	876 720	6 672 934	6 675 631
Publicité légale	65 419	0	0	65 419	0	65 419	65 419
Coûts fiscaux	2 283 658	3 123	0	286 328	-332 049	618 377	619 268
TVA irrécupérable	954 229	11 201	0	963 806	39 897	923 909	923 934
Frais bancaires	24 215	9 791	0	32 587	976	31 611	31 631
Frais de stockage	6 928	64 529	0	62 104	13 689	48 415	48 528
Total des paiements	26 119 584	3 344 668	0	28 979 494	3 615 442	25 364 053	25 371 591
POSITION NETTE	34 847 080	5 228 343	1 739	39 318 509	-2 416 936	41 735 444	41 748 028

Composés comme suit	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2023 Total équivalent GBP	Taux de change - (Banque d'Angleterre)
Barclays UK	443 967	207 857	1 739	622 545	10 juin 2023 1 GBP à 1,1695 EUR
HSBC UK (portant intérêts)	6 358			6 358	10 décembre 2022 1 GBP à 1,1664 EUR
Dépôts sur le marché monétaire (portant intérêts)	34 396 755	5 020 486		38 689 604	10 juin 2023 1 GBP à 2,0522 NZD
	34 847 080	5 228 343	1 739	39 318 509	10 décembre 2022 1 GBP à 1,9187 NZD

Notes de bas de page

Reçus		
1	Dettes et remboursements divers et recouvrements d'assurance	Un journal de reclassement a été publié entre les deux catégories, impact net nul.
2	Taxe / Assurance / Autres remboursements	Un journal de reclassement a été publié, impact net nul.
Paiements :		
2	Coûts fiscaux	Un journal de reclassement a été publié, impact net nul.
3	Frais et dépenses juridiques	Le solde reporté du 10 décembre 2022 a été mis à jour pour refléter les liquidités en transit sur la période de déclaration.

Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

	GBP	EUR
Nature des dépenses	Au cours de la Période	Au cours de la Période
	(£)	(€)
Frais bancaires	15	1 016
Frais de gestion des créances	26 296	129 331
TVA irrécupérable	39 897	0
Frais et dépenses juridiques	646 196	117 372
Dépenses des titulaires d'une fonction	3 021	0
Honoraires des titulaires d'une fonction	2 402 751*	0
Impression, papeterie et affranchissement	5 088	288
Frais professionnels	13 922	89 380
Services liés à la liquidation	268 795	0
Frais de stockage	897	14 978
Coûts fiscaux	102	2 130
Total des dépenses	3 406 980	354 495

* Cela représente 100 % des frais.

Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération, tel qu'indiqué dans les rapports précédents. Au cours de la Période, des frais de 2,4 millions GBP ont été facturés et payés du 1er juillet 2022 au 30 avril 2023. Les frais facturés pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 ont été payés à 75 % et les frais facturés à partir du 1er janvier 2023 à 67 % des tarifs Elite. Cela reflète une proportion supplémentaire de frais différés pour le travail effectué en 2023 qui peut être publiée à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des créanciers.

Les honoraires différés se sont élevés à 945 000 GBP au cours de la Période. Cela porte le total des honoraires différés encourus depuis le début de l'Administration à 4,8 millions GBP.

Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 18,4 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux, en intégrant toutefois les honoraires amortis et non facturés pour un total de 359 000 GBP (36 100 GBP au cours de la période).

Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période s'élèvent à 2,2 millions GBP. Cela représente 3 702 heures à un taux horaire moyen de 596 GBP.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires.

	Total pour la période									Total pour la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2023	
	Associé	Directeur	Gestionnaire principal	Gestionnaire	Associé principal	Associé/ Autre	Heures	Coût total (£)	Taux horaire moyen (GBP)	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	1 320	-	30 530	22 772	58 611	48 236	386	161 469	418	2 745	1 048 710
Actifs	18 865	8 304	60 292	-	16 463	-	147	103 924	706	5 331	2 732 175
Créances	83 050	41 298	339 806	20 536	114 628	6 108	886	605 426	684	4 030	2 394 848
Procédures de clôture	38 441	97 499	234 228	13 013	151 840	10 448	815	545 469	596	1 197	741 370
Créanciers	-	449	13 620	184	3 951	3 457	52	21 662	415	1 751	599 227
Gestion de la liquidation	490	9 742	16 732	-	11 215	-	58	38 179	662	7 278	3 913 569
Législation et conformité	21 810	17 026	122 565	3 595	48 400	72 657	576	286 053	496	4 406	2 165 083
Stratégie et planification	22 990	26 441	76 735	5 961	39 314	15 729	307	187 170	609	5 015	2 901 378
Taxes et TVA	28 197	212 324	132 038	16 335	48 963	22 212	375	259 309	690	3 445	2 270 107
Total pour la période	215 163	212 323	1 026 545	82 396	493 385	178 847	3 702	2 208 661	596	35 198	18 766 467
Honoraires engagés et amortis								(36 112)			(359 260)
Total des frais*								2 172 549			18 407 207

*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes ont augmenté afin de couvrir la hausse des coûts liée à l'inflation. Toutes les augmentations sont soumises à l'accord du sous-comité des honoraires. Des taux horaires mis à jour ont été convenus avec le sous-comité chargé des honoraires à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023, avec une augmentation inflationniste de 3 % à compter du 1er juillet 2023.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Associé	980	875	1 687
Directeur	898	700	1 487
Gestionnaire principal	706	484	1 137
Gestionnaire	613	385	882
Associé principal	495	220	639
Associé	307	110	319
Autre	149	S/O	189

À partir du 1er juillet 2023*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Associé	980	902	1 737
Directeur	915	721	1 531
Gestionnaire principal	728	498	1 172
Gestionnaire	631	397	908
Associé principal	510	227	658
Associé	316	113	329
Autre	153	S/O	195

*Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, un minimum de 25 % restant à la discrétion du Comité, conformément aux résolutions approuvées.

Notre travail au cours de la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie	- Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports. - Préparation et tenue des rapports de flux de trésorerie. - Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier. - Production et examen des rapprochements bancaires mensuels. - Gestion de trésorerie à l'aide de plusieurs comptes bancaires et de dépôts sur le marché monétaire.	Afin de gérer les comptes bancaires de la Société	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées
Actifs	- Procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. - Enquête sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité. - Négociation avec les débiteurs. - Conclusion de la situation des actifs en attente d'affectation soumis à la commutation. - Poursuite des discussions et des enquêtes visant à comprendre les événements qui ont conduit à l'administration de la Société, afin de tenter d'engager toute procédure éventuelle de recouvrement.	Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers	Générer des fonds au profit des Créanciers
Créances	- Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur. - Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée. - Progression des créances DO françaises qui ont été approuvées par Elite avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020 en vue d'un paiement par le FGAO. - Poursuite du dialogue avec le FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances DO sont apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées. - Fin de l'examen d'autres données sur les titulaires de police reçues de la part d'un important courtier mandataire italien. - Poursuite du dialogue avec le GAF concernant les politiques grecques éligibles aux paiements de rémunération.	Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers	Maximiser les fonds au profit des Créanciers

	• Traitement des créances transmises aux Co-Administrateurs. • Renégociation et signature d'un contrat de traitement des créances françaises avec ACS. • Négociation et révision/actualisation continues des contrats fournisseurs. • Finalisation de l'audit des sinistres pour la période de juin 2021 à septembre 2022, entraînant une notation verte.		
Clôture	• Réunions avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux, Quest, ainsi qu'avec les parties prenantes clés pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration. • Préparation et rédaction juridique de la documentation pour un éventuel plan d'arrangement. • Liaison avec des régimes de rémunération non britanniques en relation avec les protections possibles disponibles dans une solution de sortie. • Liaison avec le FSCS en ce qui concerne les protections possibles disponibles pour les titulaires de police britanniques appropriés et développement de la stratégie convenue avec eux. • Développement de la stratégie convenue avec le FSCS pour les titulaires de police protégés au Royaume-Uni. • Fermeture officielle de la succursale espagnole. • Engagement continu concernant la fermeture de la succursale italienne. • Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées
Créanciers	• Liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles. • Actualisations du Site Web de la Société en temps opportun.	Afin de tenir informés les Créanciers	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
Supervision de la gestion de la liquidation	• Réunions régulières avec Quest pour discuter des problématiques clés, des budgets et des questions opérationnelles. • Surveillance des performances et fourniture de commentaires sur les performances et d'informations de gestion. • Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest. • Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de liquidation. • Négociation et prolongation de l'Accord de gestion de scission avec Quest pour une période supplémentaire de deux ans.	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
Législation et conformité	• Supervision des titulaires d'une fonction.	Pour se conformer aux	Requis par la loi/réglementation

	- Analyses de cas effectuées tous les six mois. - Examen des livres et registres de la Société. - Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité. - Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents. - Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations. - Préparation et participation aux réunions avec le sous-comité des honoraires. - Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis. - Assurer la liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers et les observateurs.	obligations légales	
Stratégie et planification	- Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés. - Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration. - Discussions avec les tiers pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et circonstances ayant conduit à l'administration de la Société. - Examiner la documentation et la correspondance pour déterminer s'il existe des actions contre des tiers.	Afin d'assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Impôts et TVA	- Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions. - Poursuite de l'enquête sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes. - Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère. - Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie. - Assistance spécialisée requise en ce qui concerne la fermeture des succursales espagnoles et italiennes.	Pour se conformer aux obligations légales	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie	• Rapprochements bancaires. • Gestion de la trésorerie. • Analyse de la couverture du risque de change. • Demande de compte bancaire et autres coordonnées de crédit. • Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier. • Traitement des paiements. • Traitement des chèques de dividendes non encaissés.	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus
Actifs	• Gestion des deux autres dossiers actifs dans les activités RB ATE et DA ATE. • Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. • Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas. • Échanges avec le Liquidateur de CBLI en ce qui concerne le recouvrement de la contrepartie différée soumise à la Commutation.	Générer des fonds au profit des Créanciers
Créances	• Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée. • Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest/ACS et approuver les actions concernant les créances à valeur élevée, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers. • Poursuite des négociations relatives aux créances à valeur élevée. • Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités. • Examen des paiements et pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS. • Liaison avec le FGAO concernant l'indemnisation des titulaires français de polices DO d'Elite et soumission continue des charges à payer. • Correspondance continue avec la SCA concernant les motifs de sa décision selon laquelle Elite n'est pas éligible à présenter des demandes de règlement auprès de l'ICF. • Soumission continue des réclamations des titulaires de police grecs éligibles au GAF. • Supervision du traitement des réclamations. • Adjudication des créances. • Gestion de tous les contrats fournisseurs. • Réalisation d'audits réguliers des créances.	Maximiser les fonds au profit des Créanciers
Clôture	• Mise en œuvre continue du plan et du calendrier pour une sortie de l'Administration, y compris toutes les communications appropriées avec les créanciers. • Finalisation et mise en œuvre de la stratégie convenue avec le FSCS pour les titulaires de police protégés au Royaume-Uni. • Établissement et mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des créances. • Liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité lors de la sortie d'une Administration. • Obtention des autorisations de clôture. • Procédures de clôture. • Liquidation des activités de la Société en général.	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées

Créanciers	• Échange avec les Créanciers. • Réponse aux questions des Créanciers de l'assurance directe. • Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé. • Préparation et paiement des dividendes.	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
Supervision de la gestion de la liquidation	• Surveillance du respect du budget par Quest. • Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion. • Maintien des protocoles d'exploitation. • Négociation d'un autre accord de gestion de liquidation et d'autres accords de traitement des créances avant leur expiration.	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
Législation et conformité	• Respect des exigences légales en matière de déclaration. • Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers. • Communications régulières continues avec le Comité des Créanciers et le sous-comité des honoraires. • Communications continues avec les parties prenantes clés.	Requis par la loi/réglementation
Stratégie et planification	• Poursuite de l'étude des stratégies acceptables pour les portefeuilles d'activité restants. • Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions. • Conclure l'évaluation des affaires de la Société, y compris les événements et les circonstances ayant conduit à l'Administration de la Société, et déterminer si d'autres actions sont requises.	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Impôts et TVA	• Préparation des déclarations fiscales. • Obtention des autorisations fiscales auprès des autorités fiscales compétentes. • Obtention de recouvrements d'impôts.	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

Paielements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été engagés au cours de la Période.

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant engagé
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	€23 199
Fiscalité et réglementation	PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	€32 629
Services professionnels	PwC Legal UK	Royaume-Uni	Coûts en temps et dépenses	£3 724

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

Dépenses

Les dépenses sont des frais payés par les Co-Administrateurs, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des décaissements d'un montant total de 3 020 GBP ont été engagés au cours de la Période relative aux catégories ci-dessous.

Catégorie	Montant engagé (GBP)
Frais de déplacement	1 467
Frais d'archivage	1 013
Affranchissements et autres	541
Total	3 021

Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
- Services juridiques, notamment : - Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances - Coûts engagés dans le cadre du recouvrement de créances	- A and L Goodbody - Ayache Salama - Bryan Cave Leighton Paisner LLP - Clifford Chance LLP - Clyde & Co Claims LLP - CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni - Da Ros Associates - DWF Rousaud Costas Duran Abogados - Ellul & Co. Limited - Freshfields Bruckhaus Deringer LLP - Jean-Baptiste Meyrier - Kennedys Law LLP - Kiejman & Marembert - SCP L. Poulet-Odent - Studio Legale Avv. Michele Tavazzi - Unalome Legal Sarl - Triay Lawyers Limited	- Connaissance du secteur - Expertise en matière d'insolvabilité - Expertise juridictionnelle	Coûts en temps et dépenses
Gestion des agents/créances	- ACS Solutions - Crawford & Company Legal Services Ltd - Marley Risk Consultants - Quest Consulting (London) Limited - Woodgate and Clark Limited	- Connaissance des titulaires de police - Expérience en matière de gestion des créances	Coûts en temps et dépenses

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

Annexe D : Autres informations

Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
Nom complet et nom commercial :	Elite Insurance Company Limited
Numéro d'enregistrement :	91111
Adresse enregistrée :	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
Date de nomination pour l'Administration :	11 décembre 2019
Noms et adresses des Co-Administrateurs :	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
Site Web de la Société :	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas



© 2023 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez vous reporter à www.pwc.com/structure pour de plus amples détails.